



DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2023-110

du 20 novembre 2023

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 112

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président :

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

DÉCIDE

ARTICLE 1: DÉSIGNATION

Dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule hybride, le marché est attribué à :

CORREZE AUTOMOBILES 10 Avenue de Clermont 19200 USSEL

Pour un montant de 32 000,00 € TTC

ARTICLE 2: DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison est fixé à 5 mois à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3: AMPLIATION

La présente décision sera transmise à madame la sous-préfète d'Ussel et publiée sur le site internet de Haute-Corrèze Communauté.

Le président,

Pierre Chevalier

